

*République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Foix  
CRAMPAGNA - Commune*

## **Procès verbal**

Le lundi 04 mars 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT.

Secrétaire de la séance : Madame Nathalie SANMARTIN

**Présents** : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Madame Nathalie SANMARTIN, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Marie-Claude MIROUSE, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

**Représentés** : Madame Tiphanie BONALDO représentée par Monsieur Michel MABILLOT

**Absents et excusés** : Monsieur Julien LACROIX

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du précédent conseil du 05 Février 2024

Délibérations :

Ressources humaines - Crédit d'emploi d'adjoint technique territorial principal 2ième (avancement de grade)

Urbanisme - Maire intéressé / Délibération délégant la compétence pour délivrer un permis de construire

Pour information :

Compte rendu de la commission travaux du 15/02

Compte rendu de la commission finance du 24/01

### **Délibérations du conseil :**

Maire intéressé - Délibération délégant la compétence pour délivrer un permis de construire (N° DE\_004\_2024)

Le Maire nomme Mr Michel ESTEVE comme rapporteur et quitte l'assemblée.

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur MABILLOT Michel a déposé une demande de permis de construire référencé n° PC 00910324A0004, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Mr Michel ESTEVE à cet effet ;

**Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré à l'unanimité, décide de :**

- PRENDRE ACTE du dépôt par Monsieur MABILLOT Michel d'une demande de permis de construire référencé n°PC 00910324A0004 ;
- DESIGNER Mr Michel ESTEVE en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Délibération : adoptée

**Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ième classe (N° DE\_005\_2024)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération du 16 Juillet 2007 fixant les ratios d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories A, B et C ;  
Vu l'arrêté en date du 30 Mars 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion – Avancement de grade sur la base des conditions statutaires uniquement ;

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal 2ième classe (suite à avancement de grade) pour les missions de :

- Entretien des espaces verts et des bâtiments publics, suivi et contrôle des travaux

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- La création, à compter du 05 Mars 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial principal 2ième classe

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération : adoptée

Monsieur Michel MABILLOT  
Président de séance

Madame Nathalie SANMARTIN  
Secrétaire de séance